

REGLEMENT INTERIEUR DU GOLF DU FORT

Préambule : il faut entendre par direction du Golf, le directeur et ses préposés. La direction du Golf est seule chargée de faire appliquer le présent règlement.

Tout joueur est censé avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et l'avoir accepté sans restriction.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition des joueurs.

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce règlement intérieur, est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs, néophytes et confirmés de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française de Golf.

Le présent Règlement intérieur est établi par la Direction du Golf, qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment. Toute modification sera notifiée aux abonnés par voie d'affichage à l'accueil du golf.

Le Golf du Fort comprend un parcours compact 9 trous, un centre d'entraînement outdoor, un practice, des zones d'entraînement et un Club House.

PARTIE 1 Condition d'utilisation des installations

L'accès aux installations est ouvert à toute personne porteuse d'une carte MyFortPASS en cours de validité.

Les installations sont ouvertes tous les jours de l'année à l'exception de la période de fermeture du golf du 20 décembre au 2ème lundi du mois de janvier ; ainsi que les mardis en décembre, janvier et février.

Les horaires d'ouverture, variables suivant la saison, sont affichés à l'accueil et publié sur le site internet du Golf.

Le golf se réserve le droit de fermer l'ensemble ou une partie des installations du golf exceptionnellement pour gel, dégel, neige, travaux, orage ou autres cas de force majeure.

L'accès aux installations est ouvert à toute personne porteuse d'une carte MyFortPASS en cours de validité.

1. Parcours 9 trous :

Le parcours est utilisable par les joueurs de tous niveaux disposant au minimum de la licence FFG et de la carte verte ou d'un niveau équivalent.

Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, personnellement à l'accueil, ou par téléphone ou par internet. S'il réserve pour ses partenaires, il doit décliner le nom de chacun d'eux.

Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement passer par l'accueil pour obtenir ou valider une heure de départ et un titre de jeu.

Si le joueur ne s'est pas présenté à l'accueil 5 minutes avant son départ, l'accueil pourra ré attribuer le départ à un autre joueur.

Toute personne ayant réservé un départ et ne pouvant venir jouer doit en informer l'accueil du golf au minimum une heure avant son départ pour décommander.

Au bout de deux non présentation, le joueur ne pourra plus réserver à l'avance pendant 1 mois.

Les joueurs doivent respecter les horaires de départ.

Les départs se font du départ du N°1. Il est interdit de partir d'un autre départ. Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs avec un sac par joueur et chaussures de golf obligatoire.

Le personnel du golf se réserve le droit en cas d'affluence de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

Toute personne se trouvant sur le parcours sans avoir acquitté son droit de jeu sera immédiatement raccompagnée à l'accueil du golf afin de régler son green-fee.

2. Practice / Putting Green / Green d'approche

Les postes d'entraînement sont prévus sur poste fixe avec tapis que les joueurs doivent respecter.

Les postes d'entraînement signalés, sont réservés en priorité à l'enseignement.

Il est interdit d'utiliser les parties engazonnées en remplacement des postes fixes du practice, sauf autorisation de la Direction pour des événements particuliers.

L'utilisation de balles de practice personnelles est interdit sur l'ensemble des installations du Golf.

Les balles et les seaux de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice, le joueur n'ayant pas terminé ses balles devra laisser son seau et les balles sur le practice.

Après utilisation, il serait bon que les seaux soient également ramenés près du distributeur.

Les balles de practice sont interdites sur le parcours et sur le putting green.

Toute personne en possession de balles de practice en dehors du terrain d'entraînement fera l'objet de sanction avec risque d'exclusion immédiate du parcours et pourra faire l'objet d'une plainte pour vol.

3. Enseignement

Tous les cours sont dispensés en exclusivité par les enseignants habilités par le Golf du Fort.

Les cours peuvent avoir lieu sur l'ensemble des installations du golf.

L'accès à ces zones leur est réservé prioritairement.

Les réservations pour les cours se font soit auprès de l'accueil soit auprès des enseignants ;

En cas d'impossibilité d'assister au cours réservé, il est recommandé d'annuler sa réservation auprès de l'accueil, au moins 24 heures à l'avance.

4. Installations générales

Vestiaires : Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, y compris dans les casiers. Les casiers doivent être fermés à clés. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol.

Parking : Les voitures doivent stationner sur les places réservées à cet effet, en cas d'affluence le stationnement doit se faire à l'extérieur du golf.

Le parking n'est pas surveillé, la Direction du golf décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations sur le parking.

PARTIE 2 Étiquette et règles de Golf

Le golfeur s'engage à respecter l'étiquette

1. Comportement

Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans toute l'enceinte du golf : jogging, survêtement, short de sport, torse nu et tenues négligées sont interdites.

Il est conseillé de rester courtois et respectueux envers les jardiniers.

En cas de non respect du règlement intérieur, du golf ou de l'étiquette, ou en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif, le joueur se verra interdire l'accès au golf pour une durée à déterminer par la direction du Golf.

Le Golf se réserve le droit, de refuser l'adhésion ou la délivrance d'un green fee à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement intérieur.

2. Sécurité et rappel des règles de pratique du golf

Lorsqu'ils exécutent un coup ou un mouvement d'essai, les joueurs doivent s'assurer que personne ne se tient à proximité ou ne risque d'être frappé par le club ou la balle.

Chaque joueur est responsable de son mouvement et de la trajectoire de sa balle.

Si un joueur joue une balle dans une direction où elle risque de frapper quelqu'un, il doit immédiatement crier « balle » pour avertir du danger. Il est fortement conseillé aux joueurs qui entendent crier « balle » de se protéger en se mettant accroupis les mains sur la tête.

L'entretien d'un parcours de golf est un travail difficile, nous demandons aux joueurs de laisser la priorité aux jardiniers lorsqu'ils interviennent à distance de tir.

Les parents ayant des enfants sont tenus de les surveiller et d'en assurer la garde.

Ils devront veiller à ce que les enfants n'importunent pas les autres joueurs tant sur le parcours que dans le club house. La responsabilité des parents reste totale.

Toute activité autre que la pratique du sport golfique est interdite sur le parcours.

Le golf n'est pas responsable des objets et valeurs détenus par les joueurs, en quelque endroit du golf.

3. Respect des autres joueurs

Les joueurs doivent respecter les autres et notamment jouer en partie de 4 maximum, attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte et respecter la durée de temps de jeu maximale qui est pour jouer le parcours 9 trous pour une partie de 2 balles de 60 minutes et pour une partie de 4 balles de 90 minutes.

Il en va de la responsabilité de tous les joueurs de la partie, «si une partie joue lentement et à un trou franc de retard par rapport à celle de devant, elle doit laisser passer la partie suivante »

4. Respect du terrain

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Replacer les divots (touffes d'herbes arrachées)
- Relever les pitches sur les greens, les joueurs doivent être en possession d'un relève pitch dans leur poche
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers
- Ne pas rouler avec les chariots sur les greens

Toute personne ne pratiquant pas le golf mais désirant accompagner un joueur devra demander l'autorisation au préalable auprès de l'accueil. Ces personnes restent seules responsables de tous les incidents et accidents pouvant leur survenir Pour des raisons de sécurité, les poussettes sont interdites sur le parcours.

Les chiens et autres animaux domestiques sont interdits sur le parcours et doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du Golf du Fort ainsi qu'au Club-house.

5. Contrôle des accès aux installations

L'ensemble du personnel du golf est compétent pour :

Surveiller le respect de l'étiquette par les joueurs et la bonne tenue vestimentaire des joueurs et accompagnateurs

Surveiller le respect des heures de départ et du titre de jeu

Surveiller la cadence de jeu des joueurs

Surveiller l'admissibilité des joueurs sur le parcours

L'ensemble du personnel du golf est habilité à intervenir en toutes circonstances. Il pourra exclure un joueur du parcours dans le cas où le comportement de celui-ci ne serait pas acceptable ou contraire au règlement intérieur.

La Direction du GOLF du FORT

Mise à jour janvier 2017